

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33
Membres présents : 28
Procurations : 2
VOTES : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

N° 2021/4/19

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 23 juin 2021.

Présents :

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémi, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine et SAUNIER Clémence.

Procurations :

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François.

Mme DURIF Marlène est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention pour la mise en place de la télésurveillance sur la commune de La Bâtie-Neuve dans le cadre d'un schéma directeur eau potable

Monsieur le président informe l'assemblée que la commune de la Bâtie-Neuve souhaite mettre en place la télésurveillance sur ses réservoirs d'eau potable dans le cadre de son schéma directeur d'eau potable.

La mise en place de la télésurveillance permettra de collecter les données nécessaires à la réalisation de l'étude et de suivre plus précisément les ouvrages d'eau potable et permettre également une meilleure réactivité en cas de problème sur le réseau de distribution d'eau potable.

Afin de faciliter les démarches techniques et administratives, la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA).

L'objectif de cette opération est de mettre en place cinq appareils de transmission de données, capteur de niveau, anti intrusion, télé relève aux réservoirs suivants :

- Réservoir des Casses ;
- Réservoir des Aubins ;
- Réservoir des Clots ;
- Réservoir du Village (compteurs de distribution) ;
- Réservoir des Borels (compteurs de distribution).

Il est donc proposé le plan de financement suivant pour mener à bien le projet :

Mise en place de la télésurveillance sur la commune de La Bâtie-Neuve

Travaux	Dépenses		Recettes	
	Montant HT	Montant TTC	Intitulé	Montant
Télésurveillance AEP	33 000 €	39 600 €	Agence de l'eau (50%)	16 500 €
			CD05 (20%)	6 600 €
			Autofinancement (30%)	9 900 €
TOTAL	33 000 €	39 600 €	TOTAL	33 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Autorise le président à réaliser la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département des Hautes-Alpes.
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Délibération n°2021/4/19 certifiée exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 1^{er} juillet 2021
Et de la publication, le 05 juillet 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.